



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
4 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 4 a) de l'ordre du jour

#### Communications nationales des Parties

non visées à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

## Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

### Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention à sa deuxième réunion<sup>1</sup>.
2. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport technique du Groupe consultatif d'experts sur les problèmes et obstacles techniques auxquels se heurtent les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) dans le processus d'établissement de leurs communications nationales et l'évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités<sup>2</sup>. Il a encouragé le Groupe à appliquer les recommandations présentées dans le rapport, selon qu'il conviendra.
3. Le SBI a noté l'utilité des deux enquêtes<sup>3</sup> menées par le Groupe consultatif d'experts dans le cadre de son programme de travail conformément à son mandat<sup>4</sup>, et il a engagé les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore répondu à ces enquêtes à fournir dès que possible au Groupe les informations requises.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2010/21.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2010/21/Add.1.

<sup>3</sup> «Identification of technical problems and constraints affecting non-Annex I Parties in the process of preparation of their national communications and assessment of capacity building needs» et «Collection of information on problems related to the sustainability of the national communication process and maintenance of national technical teams for the preparation of national communications including GHG inventories, on a continuous basis».

<sup>4</sup> Décision 5/CP.15, annexe, alinéas a à c du paragraphe 2.

4. Le SBI a également pris note de l'atelier que le Groupe consultatif d'experts a prévu d'organiser à Antigua-et-Barbuda en mars 2011, sous réserve de la disponibilité de ressources, pour procéder à un échange de vues concernant les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des «Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», compte tenu des difficultés rencontrées par lesdites Parties dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes.
5. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à organiser l'atelier mentionné au paragraphe 4 ci-dessus de manière à favoriser la plus large participation possible de représentants des Parties visées à l'annexe I, ainsi qu'à étudier les moyens les plus efficaces permettant de faire bénéficier du contenu de l'atelier les représentants qui ne peuvent pas y assister et à les utiliser à cette fin, sous réserve de la disponibilité de ressources.
6. Le SBI a également appelé le Groupe consultatif d'experts à ne ménager aucun effort pour tenir l'atelier prévu sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales, aux fins de l'établissement des communications nationales, notamment des inventaires de gaz à effet de serre, début 2011 conformément à son programme de travail.
7. Le SBI a pris note du plan établi par le Groupe consultatif d'experts pour organiser des ateliers de formation régionaux à l'établissement des communications nationales pendant le second semestre 2011, sous réserve de la disponibilité de ressources.
8. Le SBI a souligné l'importance des activités de formation devant être organisées par le Groupe consultatif d'experts et il a demandé à ce dernier d'organiser, dans la mesure du possible, au moins deux activités de formation par région au cours de la période allant de 2011 à 2012, sous réserve de la disponibilité de ressources.
9. Le SBI a invité le Groupe consultatif d'experts à prendre en compte, lors de l'exécution de son programme de travail, les besoins actuels et futurs des Parties visées à l'annexe I et à prendre en considération les dispositions de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties.
10. Le SBI a exprimé sa gratitude au Gouvernement philippin d'avoir accueilli la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts. Il a également remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de l'appui financier et technique qu'il a apporté aux travaux du Groupe et les Gouvernements brésilien et chilien, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement de l'aide technique qu'ils ont fournie pour la traduction des enquêtes du Groupe dans les autres langues que l'anglais.
11. Le SBI a invité les Parties visées à l'annexe II de la Convention, et les autres Parties en mesure de le faire, à fournir des ressources financières de manière à permettre au Groupe consultatif d'experts de mettre en œuvre les activités qu'il a prévues de mener en 2011. Il a encouragé les organisations multilatérales, bilatérales et internationales à appuyer les travaux du Groupe.